

**NOTE D'INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION  
DES ASSEMBLEES GENERALES LOCALES ET DEPARTEMENTALES****Dates limites pour l'organisation de votre assemblée générale :**

Pour les clubs : le 1<sup>er</sup> octobre 2006

Pour les Comités Départementaux : le 29 octobre 2006

Pour la Ligue :

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire : le dimanche 26 novembre 2006 à Ceaux en Loudun

Toutes les informations qui vont suivre pourront paraître évidentes pour certains mais nous préférons éviter des annulations d'assemblées générales en vous rappelant certains points obligatoires.

**Rappel des points qui doivent être obligatoirement à l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire :**

- Appel des licenciés - Vérification du quorum - Désignation des assesseurs.

Ouverture de la séance :

- Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de la saison précédente.  
Approbation du procès verbal.

- Rapport moral du Président - Vote

- Rapport d'activités sportives

- Rapport financier

- Rapport des vérificateurs aux comptes

- Vote du rapport financier.

- Cotisations pour la saison à venir (si l'AG a lieu en 2006, les cotisations concerneront 07/08).

- Budget prévisionnel - Vote

- Désignation des représentants à l'Assemblée de la Ligue - Vote.

- Désignation des vérificateurs aux Comptes

- Clôture de l'Assemblée Générale.

**En ce qui concerne les clubs :**

Vous devez obligatoirement transmettre à la Ligue le compte rendu de votre assemblée générale et ses annexes (bilan,...) **avant le 15 octobre 2006**

**En ce qui concerne les comités départementaux :**

Vous devez obligatoirement transmettre en double exemplaire (un pour la Ligue et un qui sera transmis à la FFTIR) à la Ligue le compte rendu de votre assemblée générale et ses annexes **avant le 11 novembre 2006.**